

En réponse au communiqué de Monsieur PIOLAT.

Je ne souhaite pas rentrer dans une quelconque polémique, mais il est nécessaire de clarifier un certain nombre de faits.

Je m'en tiendrai donc uniquement aux faits et ne laisserai pas la place aux sentiments ou opinions.

En préambule je vous rappelle que les Conseils Municipaux font l'objet de comptes rendus qui vous sont envoyés avant validation ce qui permet à chaque membre du conseil de vérifier si les éléments retranscrits sont bien fidèles aux propos et le cas échéant de demander des modifications, ce que vous avez pu faire lors de précédents conseils.

Les conseils municipaux donnent lieu à des prises de parole, en toute liberté, sans aucune censure, en toute égalité, chacun pouvant s'exprimer. Les débats se déroulent en toute bienveillance dans le respect de chacun, c'est à souligner car ce qui n'est pas toujours les cas au sein des conseils municipaux.

Les élus siégeant au conseil municipal sont des personnes habitant à Charantonnay pour certains depuis leur enfance pour d'autres depuis quelques années seulement. Il en va de même dans les associations. Chacun apportant son expérience, la diversité est une richesse pour notre commune et ses associations. C'est l'illustration même qu'aucune distinction n'est faite entre les habitants de longue date sur la commune et les personnes récemment arrivées. J'ai affirmé le soir des élections que nous allions travailler pour Charantonnay et l'ensemble de la population et non pas pour les 74% qui nous ont choisis pour ce mandat. Je veille et veillerai à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Si vous avez des difficultés dans un cadre associatif avec des personnes, élues ou non élues, le conseil municipal n'est pas le lieu approprié pour régler des comptes personnels.

Lors du conseil du 15 avril 2014, vous avez été élu « Conseiller défense » ; vous aviez auparavant sollicité un échange pour me faire part de l'intérêt que vous portiez à ce poste: je n'ai pas fait obstacle à votre candidature. Cela s'est passé de façon démocratique, il faut accepter les règles du vote : certains peuvent s'abstenir, ou voter contre. En aucun cas vous ne m'avez « arraché aux forceps » le poste de correspondant défense. Depuis votre élection à ce poste, vous ne m'avez jamais proposé une quelconque action qui rentrerait dans la mission du correspondant défense, vous n'avez jamais été présent lors des cérémonies commémoratives, quelles qu'elles soient : 19 mars, 8 mai, 11 novembre, ni aucune autre manifestation organisée par la commune. Chacun est libre de participer ou non au devoir de mémoire : vous avez fait le choix de ne pas participer, chacun a pu noter l'absence du correspondant défense ces jours-là. A moins que vous ne souhaitiez pas vous afficher au côté du maire ?

Je prends acte et j'accepte votre démission du poste de Correspondant Défense.

Enfin je terminerai sur l'implication de chacun au sein du conseil : quand nous avons eu à prendre des décisions importantes nous avons organisé des conseils informels pour présenter les dossiers et échanger avant d'engager la commune. Vous n'avez jamais été écarté, vous avez été convié comme tous les conseillers et vous avez participé aux échanges.

Nous n'avons jamais mis à l'écart qui que ce soit, vous étiez deux élus de « l'opposition », l'autre personne élue de votre liste a démontré sa volonté de travailler avec nous et s'impliquer sur certains dossiers, ce qui n'est pas votre cas.